



Renseignements sur code de la consommation

Par **Sylvie_D**, le **30/05/2017 à 11:55**

Bonjour,

Les articles L.342 L'article L. 341-2 et L. 341-3 du code de la consommation, sont ils valables pour un acte de caution solidaire d'une location immobilière?

Je vous remercie.

Cordialement.

Sylvie.D

Par **janus2fr**, le **30/05/2017 à 14:50**

Bonjour,

Je crains que vous ne fassiez référence à l'ancien code de la consommation, ce code a été revu en juillet 2016.